

NOTE D'INFORMATION du 08 AVRIL 2020

AGENT DE COLLECTE DES DÉCHETS

Sources : Haut Conseil en Santé Publique (HCSP) 30 mars 2020 collecte des déchets

CONDITIONS D'EXPOSITION DES AGENTS DE COLLECTE

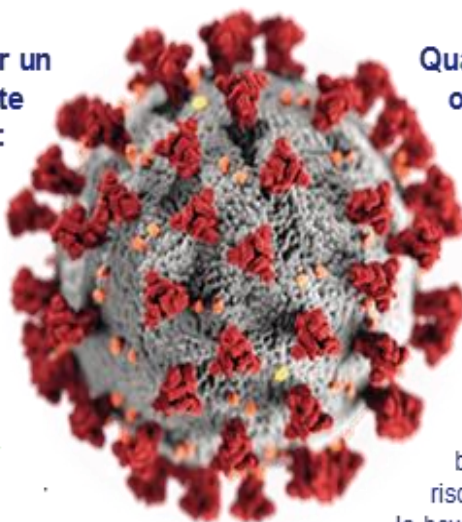
Les voies de transmission principales du COVID-19, c'est-à-dire interhumaine sont :

- par contact étroit, par l'intermédiaire de gouttelettes respiratoires,
- par contact indirect, manuporté, avec des surfaces et objets fraîchement contaminés par les gouttelettes.

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.



Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées. Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.

Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

Le Haut Conseil en Santé Publique recommande de respecter, pour les agents de collecte de déchets, **les mesures barrières** destinées à empêcher la transmission interhumaine du COVID-19 :

- Se laver les mains très régulièrement
- Se distancier d'au moins un mètre de chaque autre personne autour de soi
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

COLLECTE DES DÉCHETS

Mesures associées aux gestes barrières

1- ORGANISATION DES COLLECTES

- Favoriser les équipes fixes (limitée à 2 agents) pour limiter les interactions, et appliquer les mesures de distanciation de 1 mètre minimum en particulier dans la cabine : ne pas modifier les équipes de collecte
- Eviter les rotations de poste conducteur / ripeur pendant la tournée de collecte
- Eviter le regroupement des agents au départ / arrivée des collectes en maintenant la distanciation d'un mètre

2- AVANT LE DÉPART

- Mettre à disposition des vestiaires séparés pour les vêtements personnels – vêtements de travail
- Limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans le vestiaire pour maintenir la distanciation d'un mètre
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique ou eau-savon systématique avant la pose des gants,
- S'équiper des EPI : vêtements couvrants, gants personnels, chaussures de sécurité, lunettes de protection. Les masques peuvent être un appui aux mesures de distanciation et une barrière si les agents portent la main au visage ([lien recommandations du Haut Conseil en Santé Publique sur le port du masque](#)),
- Equiper les cabines des camions de gel hydroalcoolique, des essuie-mains jetables.

3- PENDANT LA COLLECTE

- Respecter la distanciation d'un mètre en cabine,
- Respecter l'éloignement lors de la levée du bac de collecte
- Eviter tout contact du visage avec les mains ou avant-bras (s'essuyer en cas de transpiration, pause déjeuner / cigarette)

4- APRES LA COLLECTE

- Au retour de collecte : l'hygiène des mains est particulièrement importante en fin de tournée avec une solution hydroalcoolique, une fois les gants enlevés (attention à ne pas toucher de nouveau l'extérieur des gants : il est préférable de les laisser en cabine ou de les mettre dans un sac)
- **Fournir des produits d'entretien et de désinfection** pour nettoyer les poignées des BOM et le poste de conduite à la prise de poste, aux pauses et à la fin de poste.
- Si lavage des bennes : l'agent doit s'équiper de surblouse et de masque à visière (protections habituelles)
- **S'assurer que les vestiaires ne sont jamais surchargés** en nombre d'agents, réaliser un roulement si nécessaire pour avoir suffisamment d'espace (1,5m) entre les agents. Aérer, nettoyer et désinfecter régulièrement les lieux.
- Rappeler la nécessité de **se doucher** à la fin du service.
- **Ne pas apporter les tenues de travail au domicile**, assurer leur entretien sur place, soit avec du matériel mis à disposition (machine), soit par un prestataire spécialisé.

Vous pouvez contacter le Centre de gestion à l'adresse mail unique : [accueil @cdg24.fr](mailto:accueil@cdg24.fr)